

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(03)/ST/108  
13 septembre 2003

(03-4895)

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE  
Cinquième session  
Cancún, 10 - 14 septembre 2003

Original: anglais

## EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE

Déclaration de S.E. M. Ilija Filipovski  
Ministre de l'économie

La République de Macédoine est récemment devenue Membre de l'Organisation mondiale du commerce. En ma qualité de Ministre de l'économie, je tiens à souligner que la République de Macédoine, partant d'une approche constructive et responsable, n'épargnera aucun effort pour justifier la confiance que les États Membres de l'OMC ont placée en elle. Je voudrais également exprimer ma gratitude pour l'aide et le soutien que la République de Macédoine a obtenus lors du processus d'accession de la part des pays participant au Groupe de travail de l'accession et du Secrétariat de l'OMC.

L'accession à l'OMC est très importante pour la République de Macédoine. Pendant la période où elle s'ajustera aux règles et principes du commerce international, la République de Macédoine continuera de développer et renforcer ses relations commerciales avec les Membres de l'OMC. L'accomplissement des obligations auxquelles on s'engage en devenant Membre de l'OMC n'est pas une tâche simple du tout, mais un processus exigeant responsabilité et travail.

L'adhésion de la République de Macédoine à cette organisation multilatérale a pour mon pays des effets à long terme; je n'en mentionnerais que quelques-uns: accroître la concurrence des biens et services, améliorer la transparence et la prévisibilité des échanges, accroître les investissements directs étrangers, offrir les conditions nécessaires au libre-échange et faire bénéficier les exportations du pays d'un traitement NPF.

Malgré les difficultés et les problèmes extérieurs, tels que l'instabilité politique et économique, les conflits dans la région, la perte des marchés traditionnels et la forte réduction des investissements directs étrangers, le gouvernement de la République de Macédoine a persévéré dans sa politique de primauté du droit et son régime de démocratie parlementaire pour la stabilisation de l'économie, dans la mise en œuvre des réformes structurelles et dans sa détermination à devenir Membre de l'OMC.

Dans ce contexte, la République de Macédoine, consciente des engagements qu'elle a pris en devenant Membre, est fermement convaincue qu'en participant au système commercial multilatéral elle favorisera le développement économique du pays. À cet égard, je tiens à souligner que la République de Macédoine, au cours du processus d'accession, a déjà pris d'importants engagements en matière d'accès aux marchés si bien que de nouveaux engagements en faveur d'un supplément de libéralisation auraient de graves conséquences sur son développement économique et créeraient des conditions d'instabilité.

Pour la Macédoine, petit pays doté d'une économie en transition, le développement de la coopération et de la libéralisation du commerce au niveau régional, qui de fait va en complément du système commercial multilatéral, est aussi une question très importante. À cet égard, la République de Macédoine a réussi à promouvoir la coopération régionale et a conclu des accords de libre-échange

avec ses partenaires régionaux. Je voudrais souligner l'importance de l'Accord de stabilisation et d'association avec l'UE. De plus, la République de Macédoine a souscrit à des obligations en signant, avec les pays du Pacte stabilité pour l'Europe du Sud-Est, le protocole d'accord sur la libéralisation et la facilitation des échanges.

Les positions de mon gouvernement concernant certaines questions de la Déclaration ministérielle de Doha laissées en suspens résultent de la situation dans laquelle se trouve la République de Macédoine.

L'agriculture en Macédoine, pays agricole ayant une tradition d'emploi dans ce secteur, occupe une place importante dans la politique économique générale et pourrait contribuer à la croissance économique, à l'emploi, à la protection des ressources nationales et au développement régional. Nous suivons donc avec grand intérêt les négociations dans ce domaine.

En accédant à l'OMC, la République de Macédoine a perdu le droit d'accorder des subventions directes à l'exportation des produits agricoles. Cela influe sur la compétitivité de nos produits par rapport aux produits subventionnés. C'est pourquoi la République de Macédoine appuie en principe la position favorable à l'élimination complète et accélérée de toutes les subventions à l'exportation.

Par ailleurs, nous appuyons l'initiative tendant à introduire un système multilatéral de notification et d'enregistrement des indications géographiques pour les vins et les spiritueux, et nous appuyons en même temps l'idée tendant à mettre en place un système de ce genre pour les autres produits portant des indications géographiques protégées.

La République de Macédoine, qui a récemment accédé à l'OMC et accordé de nombreuses concessions et pris de nombreux engagements, ne sera pas en mesure d'accepter de nouveaux engagements ni de mettre en œuvre de nouvelles mesures pour poursuivre la libéralisation au même rythme que les pays devenus bien plus tôt Membres de l'OMC. Sur cette base, nous nous efforçons d'obtenir que les pays engagés dans un processus d'accession soient exemptés des engagements futurs et des mesures de libéralisation futures concernant l'accès aux marchés, s'agissant des produits agricoles comme des produits non agricoles, pendant un délai raisonnable, c'est-à-dire qu'ils mettent en œuvre ces engagements une fois qu'ils auront rempli les premières obligations prises au moment de l'accession. Nous voulons également un traitement spécial et différencié consistant à permettre de plus faibles pourcentages de réduction tarifaire et de plus longues périodes de mise en œuvre des mesures de libéralisation futures, ainsi que le maintien du niveau de soutien interne dans l'agriculture.

Lors du processus d'accession à l'OMC, la République de Macédoine n'a pas acquis le statut de pays en développement malgré le niveau de développement relativement bas et la taille de l'économie. C'est dans cet esprit que la République de Macédoine appuie l'idée d'introduire le critère de classification des Membres en fonction de leur niveau de développement, et qu'elle est favorable à l'idée de mettre au point un traitement spécial pour les pays en développement.

Le projet de texte de la Déclaration ministérielle ainsi que les autres documents sur lesquels il faudra prendre une décision constituent une base de travail solide ici à Cancún. La République de Macédoine contribuera à la mise au point finale de ces documents, qui permettront d'établir un programme de travail intéressant pour tous les pays Membres.

En conclusion, je saisis la présente occasion pour confirmer une nouvelle fois l'intention du gouvernement de la République de Macédoine de faire partie du système commercial multilatéral, qui pourrait perdurer et rester à l'abri des intérêts individuels grâce à un système juridique bien établi mis en place par l'OMC et dans le cadre de négociations commerciales multilatérales futures.